Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20260326-DCM_2026_021-DE

Côtes d'Armor

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT – HERVÉ

SEANCE DU JEUDI 26 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-six Mars à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Hervé se sont réunis à la mairie – 5 rue des manoirs à Saint-Hervé, sous la présidence de M. Le Maire, Damien DEFFONTAINES, convoqués
le vingt-trois Mars deux milles vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : M DEFFONTAINES Damien, Mme VERGNES Régine, M. LE HELLEY Michel, Mme LELONG Sylviane, Mme MORIN Annick, Mme GALERNE Catherine, Mme DORMOIS Rozenn, M. QUENAULT Xavier, M. LECANT Emmanuel, M. ROBIC Xavier, M. HIBON Teddy.

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents, excusés : 0

M. Emmanuel LECANT a été désigné comme secrétaire de séance.

N° d'acte :	**DELEGATIONS AU SEIN DES COMMISSIONS**
DCM-2026-021	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22 lequel permet au Conseil Municipal de constituer par délibération, des commissions composées exclusivement de Conseillers Municipaux ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-21 ;

VU le PV d'installation du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2025 ;

CONSIDERANT que ces Commissions peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat ;

CONSIDERANT qu'il s'agit de commissions de travail, d'études de projet et de préparation des délibérations et que ces commissions ne prennent aucune décision mais émettent des avis à caractère purement consultatif ;

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20260326-DCM_2026_021-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de constituer les commissions comme suite,

Commissions	Membres
Commission communale des impôts directs	Michel LE HELLEY, Xavier ROBIC, Xavier QUENAULT,
Commission de régularité des listes électorales	Damien DEFFONTAINES,
Appel d'offres	Damien DEFFONTAINES, Emmanuel LECANT, Rozenn DORMOIS, Michel LE HELLEY, Xavier ROBIC
Commission de délégation de service public	Régine VERGNES, Emmanuel LECANT, Michel LE HELLEY
Commission d'accessibilité	Rozenn DORMOIS, Régine VERGNES, Xavier QUENAULT
Voirie – Aménagement – Urbanisme	Régine VERGNES, Michel LE HELLEY, Teddy HIBON, Xavier ROBIC, Xavier QUENAULT
Bâtiments et logements communaux	Damien DEFFONTAINES, Sylviane LELONG, Michel LE HELLEY, Teddy HIBON
Finances – Personnel	Damien DEFFONTAINES, Annick MORIN, Rozenn DORMOIS, Michel LE HELLEY
Eau potable	Xavier ROBIC, Emmanuel LECANT, Catherine GALERNE, Michel LE HELLEY, Sylviane LELONG
Vie associative et locale	Catherine GALERNE, Régine VERGNES, Annick MORIN, Emmanuel LECANT
Communication	Annick MORIN, Sylviane LELONG, Catherine GALERNE
Action sociale	Annick MORIN, Sylviane LELONG, Catherine GALERNE
Culture et patrimoine	Michel LE HELLEY, Catherine GALERNE, Sylviane LELONG

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les lieux, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Monsieur Le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à SAINT-HERVE, le 27/03/2026

M. Emmanuel LECANT,
Secrétaire de séance,

M. Damien DEFFONTAINES
Maire,